

Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINT-FOY-LES-LYON

Centre socioculturel l'Agora
Association loi 1901

4 bis rue de la République
69250 GRIGNY-SUR-RHONE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents du centre socioculturel l'Agora,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association centre socioculturel l'Agora relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 8 avril 2026

Christian BORRIONE

✓ Certifié par  yousign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Christian BORRIONE

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 878.26	34 194.54	3 683.72	1 710.07
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	37 878.26	34 194.54	3 683.72	1 710.07
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	241 052.95	214 582.17	26 470.78	34 569.97
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	241 052.95	214 582.17	26 470.78	34 569.97
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	600.00		600.00	600.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	600.00		600.00	600.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	279 531.21	248 776.71	30 754.50	36 880.04
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	215 154.86		215 154.86	237 699.38
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	11 032.04		11 032.04	13 924.15
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	198 952.17		198 952.17	221 330.96
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 170.65		5 170.65	2 444.27
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	61 754.00		61 754.00	59 920.00
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	172 432.61		172 432.61	196 247.67
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	449 341.47		449 341.47	493 867.05
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	728 872.68	248 776.71	480 095.97	530 747.09

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	253 480.67	238 865.36
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-29 770.37	14 615.31
SITUATION NETTE (1)	223 710.30	253 480.67
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 237.70	6 058.36
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	5 237.70	6 058.36
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	228 948.00	259 539.03
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	2 637.56	
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	2 637.56	
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	32 412.76	40 610.26
TOTAL PROVISIONS (4)	32 412.76	40 610.26
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	560.00	3 806.39
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	57 037.90	48 961.51
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	109 602.79	107 898.19
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	875.93	570.98
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	48 021.03	69 360.73
TOTAL DETTES (5)	216 097.65	230 597.80
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	480 095.97	530 747.09

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	8 000.00		8 466.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	420 730.39		474 547.28
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		420 730.39	474 547.28
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	750 290.36		744 673.58
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		750 290.36	744 673.58
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	8 197.50		22 540.76
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	711.93		3 114.00
AUTRES PRODUITS	22 604.51		17 654.28
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 210 534.69	1 270 995.90
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	307 604.51		346 177.39
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	36 688.80		35 563.41
SALAIRES	651 802.76		638 907.36
COTISATIONS SOCIALES	227 696.67		219 466.65
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	13 616.47		16 484.93
DOTATIONS AUX PROVISIONS			157.05
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES	3 349.49		
AUTRES CHARGES	1 149.47		2 711.95
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 241 908.17	1 259 468.74
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-31 373.48	11 527.16

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 887.99		1 859.76
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 887.99	1 859.76
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	8.88		42.78
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		8.88	42.78
RESULTAT FINANCIER (3-4)		1 879.11	1 816.98
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		-29 494.37	13 344.14
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			2 842.44
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			1 303.27
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			1 539.17

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	276.00		268.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 212 422.68	1 275 698.10
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 242 193.05	1 261 082.79
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			14 615.31
SOLDE DEBITEUR = PERTE		29 770.37	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	226 609.00		205 632.00
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		226 609.00	205 632.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	226 609.00		205 632.00
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		226 609.00	205 632.00

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)		0.00	871	Prestations en nature	
861	Mises à disposition gratuite de biens		871500	PRESTATIONS en NATURE VILLE	226 609.00
861200	CONTRIBUTION MAIRIE EAU GAZ ELECTRICI'	42 626.00	TOTAL (861)		226 609.00
861300	MISE A DISPOS.GRAT.LOCAUX	183 983.00			
Total charges contributions volontaires		226 609.00	Total produits contributions volontaires		226 609.00

Sommaire

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES	1
1.1. Faits significatifs.....	1
1.2. Règles et méthodes comptables	2
2. NOTES SUR LE BILAN.....	4
2.1. Les immobilisations.....	4
2.2. Les charges à payer.....	4
2.3. Les charges constatées d'avance.....	4
2.4. Les créances et les dettes	5
2.5. Les fonds propres.....	6
2.6. Les subventions d'investissement.....	6
2.7. Les provisions.....	7
2.8. Les fonds dédiés	7
2.9. Les produits à recevoir.....	7
2.10. Les produits constatés d'avance.....	7
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	8
3.1. Le comparatif des résultats	8
3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône.....	9
3.3. Le résultat exceptionnel.....	11
3.4. Les cotisations	11
3.5. Les charges supplétives : état des mises à disposition	11
4. AUTRES INFORMATIONS.....	12
4.1. L'effectif moyen	12
4.2. Fiscalité.....	12
4.3. Rémunération des dirigeants.....	12
4.4. Honoraires du Commissaire aux comptes.....	12

Annexe aux comptes annuels

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Son objet social est de :

- Promouvoir l'animation du Centre Socioculturel l'Agora,
- D'insuffler une dynamique de vie sociale sur la commune de GRIGNY SUR RHONE en donnant aux habitants des occasions de contact et de prise de responsabilité,
- De favoriser la coordination des différentes activités et services d'ordre social, familial et culturel en faveur des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées de la commune sans discrimination de principe ethnique, d'opinion ou de situation sociale,
- De favoriser la formation de tout le personnel bénévole et salarié,
- D'assurer la gestion financière du centre socioculturel l'Agora ainsi que la gestion des locaux confiés par la ville de GRIGNY SUR RHONE.

Ses activités principales sont :

- Animations, accueil, activités sur les secteurs Enfance, Jeunesse, Famille,
- Ecole de musique et de danse,
- Ludothèque,
- Accès aux droits et espace numérique....

L'association s'appuie sur des moyens humains constitués par des salariés et des bénévoles.

Les ressources de l'association sont composées de subventions publiques et de la participation des usagers et des partenaires.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

L'exercice 2025 est marqué par une diminution des produits d'exploitation et un résultat déficitaire de -30K€ en lien notamment avec une baisse de la fréquentation pendant les vacances scolaires et une baisse du bonus territoire liée aux modalités de calcul de la nouvelle convention d'objectifs 2025-2029.

Il est à noter également que la mise en place de la nouvelle grille tarifaire pour l'école de musique et de danse qui a un impact positif uniquement sur 3 mois sur l'exercice 2025.

Annexe aux comptes annuels

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborées et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
<i>Installations générales, agencements divers</i>	<i>4 à 10 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel d'activités</i>	<i>4 à 10 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>4 à 5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Mobilier</i>	<i>5 à 10 ans</i>	<i>Linéaire</i>

La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article 214-13 du PCG.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la Ville de GRIGNY SUR RHONE.

Elles correspondent à des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

Annexe aux comptes annuels

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptable, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.
 - o En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (ligne « concours publics et subventions » du compte de résultat).
 - o En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération de gestion » du compte de résultat)
- Suppression des transferts de charges.
 - o Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
 - o Les refacturations de personnel ou de frais sont comptabilisés en ventes de prestations de services.
 - o Les remboursements d'assurance sont comptabilisés en autres produits.
- Formation du personnel.
 - o En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.
 - o En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.
- Produit de cessions d'immobilisations et valeur nette comptable des immobilisations cédées.
 - o En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (lignes « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » et « Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » du compte de résultat).
 - o En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération du gestion » du compte de résultat)

Postes	Année 2025	Année 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	2 345	2 842
Transfert de charges		
Remboursement des frais de personnel - formations	11 051	22 374
Refacturation de personnel ou de frais		
Remboursements d'assurance		
Divers		167
Formation du personnel	14 717	19 823
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	0	615
Produit de cessions d'immobilisations	0	0

Annexe aux comptes annuels

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	34 060	3 818		37 878
Immobilisations corporelles	237 592	3 673	212	241 053
Immobilisations financières	600			600
Total	272 252	7 491	212	279 531

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	32 350	1 845		34 195
Immobilisations corporelles	203 022	11 772	212	214 582
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	235 372	13 617	212	248 777

2.2. Les charges à payer

Les Charges à payer	Montant
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	15 028
Dettes Fiscales et Sociales	73 542
Autres Dettes	
Total	88 570

2.3. Les charges constatées d'avance

Charges Constatées d'Avance	2025	2024
Documentation technique	69	160
Location photocopieurs	513	513
Maintenance	78	421
Location standard	465	749
Droits d'auteur	496	485
Autres cotisations		85
Frais de télécommunications		31
Frais séjours jeunes fév 2026	3 300	0
Frais de conférence avril 2026	250	0
Total	5 171	2 444

Annexe aux comptes annuels

2.4. Les créances et les dettes

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES				
	Montant BRUT	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
<u>CREANCES</u>				
Créances de l'actif immobilisé:				
Prêt du personnel				
Dépôts et cautionnement	600		600	
Créances de l'actif circulant:				
Créances clients	11 032	11 032		
Créances financeurs:				
_ Ville de GRIGNY SUR RHONE	69 875	69 875		
_ CAF	115 261	115 261		
_ AURACS	4 606	4 606		
_ CARSAT	0	0		
_ METROPOLE DE LYON	654	654		
_ ETAT / FONJEP	2 250	2 250		
Uniformation:	4 630	4 630		
Autres Créances:	1 676	1 676		
Charges Constatées d'Avance :	5 171	5 171		
TOTAL	215 755	215 155	600	0
<u>DETTES</u>				
Dettes financières :				
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0		
Cautions reçues (ludothèque)	560	560		
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	57 038	57 038		
Dettes fiscales et sociales	109 603	109 603		
Autres dettes (autofinancement SECTEUR DVS)	876	876		
Produits constatés d'avance	48 021	48 021		
TOTAL	216 098	216 098	0	0

Annexe aux comptes annuels

2.5. Les fonds propres

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES					
LIBELLE	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE A LA FIN DE L'EXERCICE
Fonds Propres sans droit de reprise					
Fonds Propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves:					
_ trésorerie					
_ autres réserves					
Report à nouveau	238 866	14 615			253 481
Excédent ou déficit de l'exercice	14 615	-14 615		29 770	-29 770
Situation nette	253 481	0	0	29 770	223 711
Subventions d'investissement	6 058		1 524	2 344	5 238
Provisions Réglementées					
Total	259 539	0	1 524	32 114	228 949

2.6. Les subventions d'investissement

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
Libellés	Solde début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
<u>Subventions d'investissement :</u>				
_ Métropole	4 753	1 524		6 277
_ CAF	12 567			12 567
Sous-total	17 320	1 524	0	18 844
<u>Quotes Parts virées au résultat</u>				
_ Métropole	4 338	639		4 977
_ CAF	6 923	1 706		8 629
Sous-total	11 262	2 345	0	13 606
TOTAL	6 058	-821	0	5 238

Annexe aux comptes annuels

2.7. Les provisions

TABLEAU DES PROVISIONS				
	Début de l'exercice	Dotations	Reprises Fin d'exercice	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provision retraite	40 610		8 198	32 413
Total	40 610		8 198	32 413

2.8. Les fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES						
	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont Fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des deux dernières années
Ressources						
<u>Subventions d'exploitation</u>						
Triporteur	0	3 350	712		2 638	
Total	0	3 350	712	0	2 638	

2.9. Les produits à recevoir

Les produits à recevoir	Montants
Créances usagers	2 425
Autres Créances	6 261
TOTAL	8 686

2.10. Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance	2025	2024
Activités	34 221	40 436
PS CLAS	4 100	3 779
CAF REAAP	2 400	0
Almara	4 551	4 551
Carsat (initiation numérique des séniors)	0	5 500
AURACS (MIEUX MANGER POUR TOUS)	0	2 609
AURACS (NUM SENIORS)	2 750	0
METROPOLE (anima+mao)	0	2 500
METROPOLE (inclusion numérique)	0	9 986
Total	48 022	69 361

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Le comparatif des résultats

Exercice	2025	2024	2023	2022
Résultat d'exploitation	-31 373	11 527	-4 740	-20 123 €
Résultat financier	1 879	1 817	1 126	1 021 €
Résultat exceptionnel	0	1 539	3 428	5 277 €
Impôts sur les sociétés	-276	-268	-254	
Excédent ou déficit	-29 770	14 615	-440	-13 825 €

Annexe aux comptes annuels

3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en 2025	Montant comptabilisé en 2024	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	559 000	559 000	0	0%
- versées par la CAF	24 164	24 164	0	0%
- versées par la Métropole	35 156	39 550	-4 394	-11%
Sous total	618 320	622 714	-4 394	-1%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par AGEFIGH	0	0	0	0%
- versées par l'AURACS	2 609	5 229	-2 620	-50%
- versées par la Métropole	19 486	12 652	6 834	54%
- versées par l'Etat	59 207	43 926	15 281	35%
- versées par CARSAT	2 750	2 700	50	2%
- versées par la Ville	0	0	0	-0%
- versées par MSA	3	0	3	100%
- versées par la CAF	42 221	57 453	-15 232	-27%
Sous total	126 276	121 960	4 316	4%
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat	1 000		1 000	100%
- versées par la région				
- versées par la Métropole	2 350		2 350	100%
- versées par la ville				
- versées par la CAF				
- versées par d'autres organismes (à détailler)				
Sous total	3 350	0	3 350	100%
TOTAL (I)	747 946	744 674	3 272	0.44%
Prestations CAF :				
- Animation globale	82 646	80 765	1 881	2%
- Animation collective famille	27 650	27 020	630	2%
- CLAS	7 046	6 242	804	13%
- ALSH	43 076	69 874	-26 798	-38%
- JEUNESSE	22 179	22 179	0	0%
- BONUS TERRITOIRE	54 203	64 836	-10 633	-16%
TOTAL (II)	236 800	270 916	-34 116	-13%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	984 746	1 015 590	-30 844	-3%

Annexe aux comptes annuels

Tableau des subventions d'exploitation et PS par Financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en 2025	Montant comptabilisé en 2024	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat :				
* affectées à un projet	59 207	43 926	15 281	35%
* non affectées	1 000		1 000	100%
Sous total :	60 207	43 926	16 281	37%
Subventions de L'AURACS :				
* affectées à un projet	2 609	5 229	-2 620	-50%
* non affectées	0	0	0	
Sous total :	2 609	5 229	-2 620	-50%
Subventions de la Métropole:				
* affectées à un projet	19 486	12 652	6 834	54%
* non affectées	37 506	39 550	-2 044	5%
Sous total :	56 992	52 202	4 790	9%
Subventions de la Ville:				
* affectées à un projet	0	0	0	0%
* non affectées	559 000	559 000	0	0%
Sous total :	559 000	559 000	0	0%
Subventions de la CAF:				
* affectées à un projet	196 375	247 604	-51 229	-21%
* non affectées	106 810	104 929	1 881	2%
Sous total :	303 185	352 533	-49 348	-14%
Subvention de la CARSAT:				
* affectées à un projet	2 750	2 700	50	2%
* non affectées	0	0	0	0%
Sous total :	2 750	2 700	50	2%
Subventions de AGEFIPH:				
* affectées à un projet	0	0	0	0%
* non affectées	0	0	0	0%
Sous total :	0	0	0	0%
Subventions de MSA:				
* affectées à un projet	3	0	3	100%
* non affectées	0	0	0	0%
Sous total :	3	0	3	100%
TOTAL:	984 746	1 015 590	-30 844	-3%

On note une baisse totale des subventions de 31 K€ soit -3%.

Cette baisse se ressent essentiellement au niveau des subventions de la CAF, notamment pour les prestations de services ALSH (-27 K€) et le bonus territoire (-11K€). Ceci s'explique par une baisse de la fréquentation des centres de loisirs enfants et adolescents pendant les vacances scolaires. Concernant le bonus territoire, il s'agit de l'impact de la nouvelle convention d'objectifs 2025-2029 (heures de référence inférieures aux heures réalisées).

Par ailleurs la prise en charge de l'Etat des contrats aidés est en augmentation de 12,6K€.

Annexe aux comptes annuels

3.3. Le résultat exceptionnel

Composantes du Résultat Exceptionnel :	2025	2024
<u>Produits</u>		
Régularisation des comptes de tiers		
Cession d'immobilisation		
Quote part subvention investissement		2842
Sous-Total	0	2 842
<u>Charges</u>		
Pénalités		235
Régularisation indemnités journalières sécurité sociale		453
Dotations des immobilisations cédées		615
Sous-Total		1 303
Total	0	1 539

3.4. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

3.5. Les charges supplétives : état des mises à disposition

Les contributions sont valorisées à partir des documents de la ville de GRIGNY SUR RHONE. Elles correspondent à des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

Mises à disposition :	2025	2024
-		
Locaux	183 983	190 547
Autres charges (entretien, matériels)	42 626	15 085
Total	226 609	205 632

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 18 personnes.

	Personnel salarié
Cadre	1
Employés	17

4.2. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés sur la partie assujettie de ses produits financiers.

4.3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

4.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 615 €.